



COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le 22 octobre 2020, à 16h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

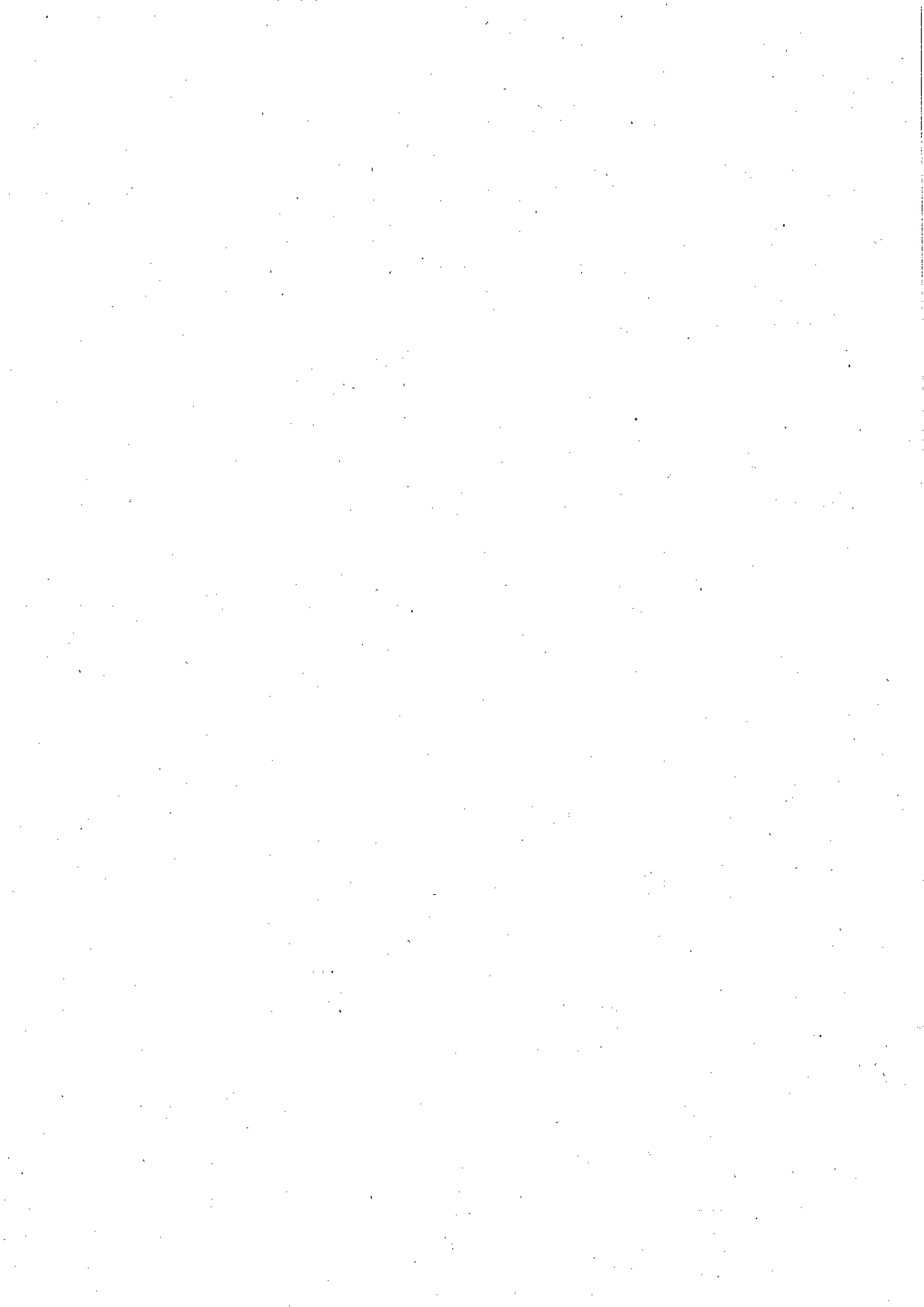
Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Pauline BARJOLLE, Mme Damienne BEFFARA, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Pierre BOUTET, Mme Josiane CASANOVAS, M. Roger CIURANA, M. Jackie CHAREYRE, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Christine COLOMER, M. Maurice DE GERONA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, Mme Allzée DESMET, M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Michel GARCIA, M. René GARRETA, M. Gérard GORDIA, M. Olivier GRAVAS, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZÉ, M. Guilhem MANZANO, M. Daniel MAROUBY, Mme Cécile MARTI, M. Jean-Marie MAS, M. Olivier MONÉ, Mme Christine PEROY, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIVIERE, Mme Martine ROLLAND, M. Henri SOBRAQUES, Mme Sylvie SORLI, M. Xavier TORRENS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : Mme Sandrine LAURENT, M. Emmanuel MERLIAC, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Agnès LANGEVINE à M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI à M. Roger CIURANA, M. Jacques CRESTA à Mme Martine ROLLAND, Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jean-Luc VILLERET à M. Daniel ARMISEN, M. Henri KERGOAT à M. Georges ARMENGOL, Mme Joëlle CORDELETTE à Mme Marie-



Noëlle LETOUZÉ, M. Robert GUINOT à M. Olivier GRAVAS, Mme Michèle TORRENT à Mme Josette PUJOL, M. Antoine TAHOCS à M. Jean-Louis LACUBE, M. David MORICHON à M. Alain BOUSQUET

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,

M. Jean-Philippe AUGÉ, Mme Danièle AZEMAR, M. Claude BACHELIER, Mme Aurélie BALTUS, Mme Jessica BLAMPEY, Mme Judith CARMONA, Mme Peggy CASES, Mme Joëlle CORDELETTE, M. Jean-Paul COURTES, M. Jacques CRESTA, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Guy ESCLOPE, Mme Sandrine GARCIA, Mme Cécile GARCEAU, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Jeanne LELIEVRE, M. Joël LOMBARD, M. Henri KERGOAT, Mme Johanna MESSAGER, Mme Ségolène NEUVILLE, M. Michel MOLY, M. David MORICHON, M. Robert OLIVE, M. Serge PONSÀ, M. Antoine TAHOCS, Mme Jeannine RIBO, M. RODRIGUEZ Eric, M. Jean ROQUE, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

La séance est ouverte par Mme la Présidente, le quorum à distance est atteint.

Mme la Présidente demande si l'ensemble des délégués a pris connaissance de l'ordre du jour et s'il a des remarques. Pas de remarque ni ajout, l'ordre du jour est validé.

M. Michel GARCIA est désigné secrétaire de séance. Validation du comité syndical à l'unanimité.

A- GOUVERNANCE

A-1 D/2020-64 Approbation du compte-rendu comité syndical en date du 30/7/ 2020

Mme la Présidente propose au comité syndical de valider le compte-rendu du comité syndical en date du 30 juillet 2020.

→ Validation à l'unanimité du compte rendu par le comité syndical

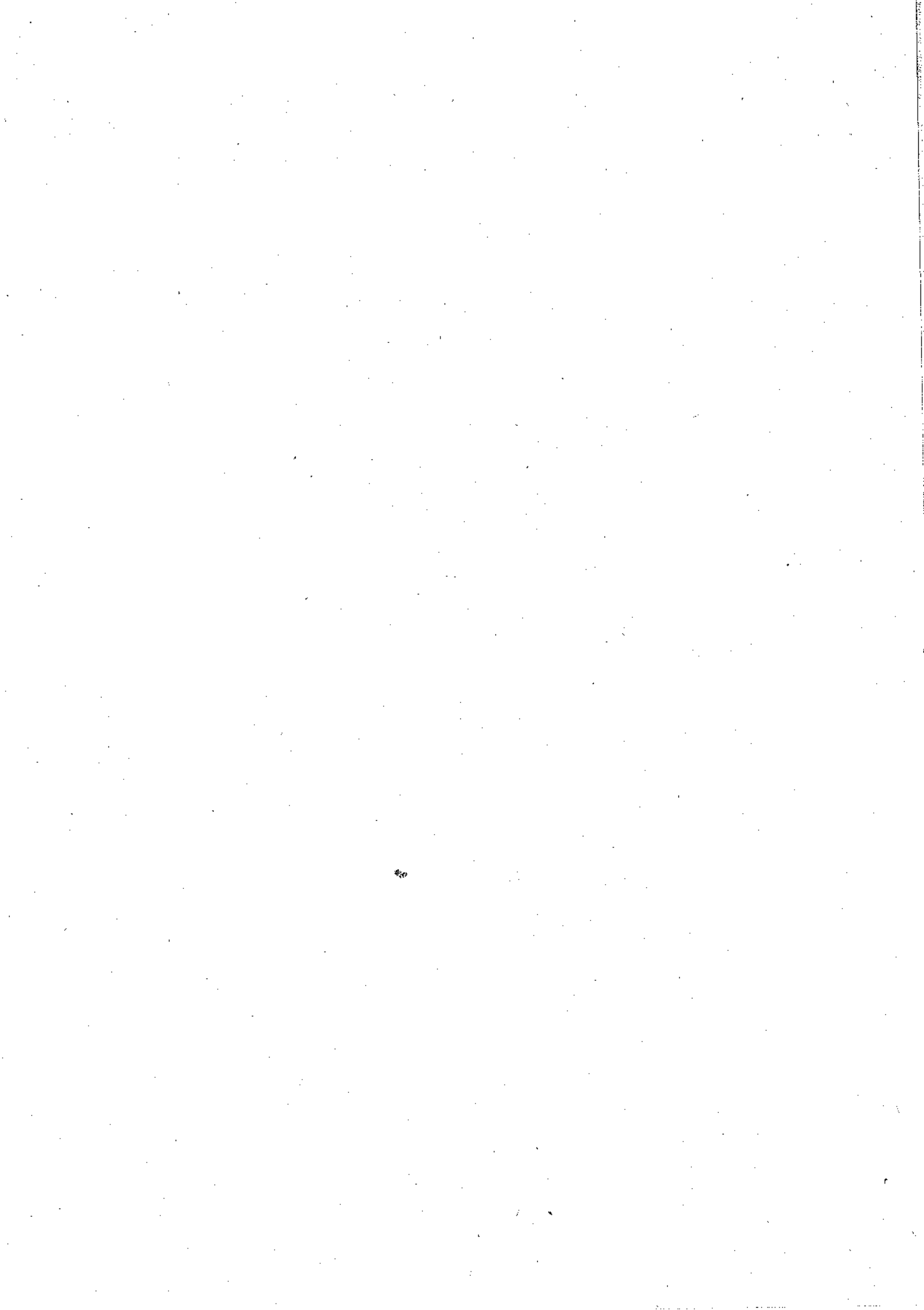
→

A-1 D/2020-65 Validation des représentations du PNR et information sur l'organisation des groupes de travail

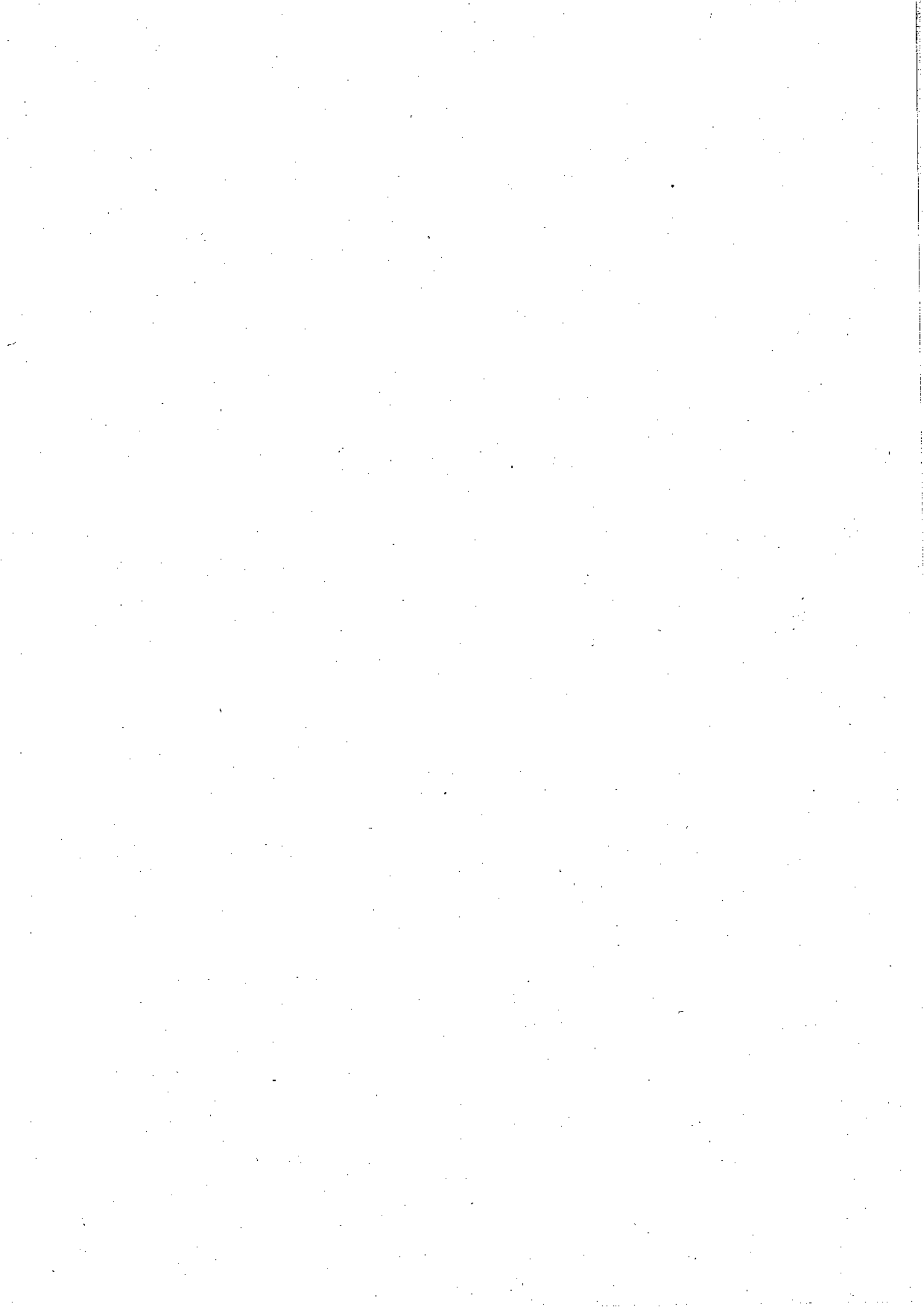
Mme la Présidente propose au comité syndical de valider les représentants du Parc au sein des organismes auxquels il adhère.

Lecture est faite des propositions et vote du comité syndical ligne par ligne à l'unanimité :

Instances	Représentants 2020 proposition bureau du 3/9/20
THEMATIQUE EAU	
Commission locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude	Michel GARCIA
Contrat de Rivière Têt	Josette PUJOL



Contrat de Rivière Sègre	Alain BOUSQUET
ASA du Canal de la Bastide	Josette PUJOL
Commission consultative (DDEA) des Lacs d'Altitude : Bouillouses- matemale-puyvalador-lanoux-passet- autres	Roger CIURANA
THEMATIQUE BIODIVERSITE / ESP. NAT.	
Comité Régional de la Biodiversité	Josette PUJOL – Jean-Luc BLAISE
Comité de Massif des Pyrénées	Michel GARCIA
Observatoire des Galliformes de Montagne	Jean-Luc Blaise
Commission d'Aménagement Foncier à Bourg-Madame (CCAF)	Michel GARCIA (avec 1 technicien biodiversité)
AFAF Matemale (aménagement foncier agricole et forestier)	Olivier GRAVAS
THEMATIQUE RESEAU DES PARCS	
Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux	Hermeline MALHERBE et Michel GARCIA
Euro Parc (asso internationale Parcs+ Espaces protégés UE)	
Réseau des Pnrs d'Occitanie	Hermeline MALHERBE et Michel GARCIA
AUTRES INSTANCES	
ADT 66	Georges ARMENGOL
Réseau Vauban	Patrick LECROQ
Junta Rectora du Parc naturel de Les Capçaleres del Ter i del Freser	Daniel ARMISEN
Groupement de Coopération Transfrontalière de l'Eurodistrict Transfrontalier Catalan	Daniel ARMISEN
SCIC Conflent Energie	Martine ROLLAND



AURCA	Michel GARCIA/Jean-Luc BLAISE
Comité national des élus Natura 2000	Jean-Luc BLAISE
AUTRES	
ADHESION A L'IAE DE CERDAGNE (Association d'insertion par l'activité économique)	Georges ARMENGOL/ Daniel ARMISEN
AICO	Jean-Louis JALLAT/ Alain LUNEAU
GRAINE OCCITANIE	Josette PUJOL

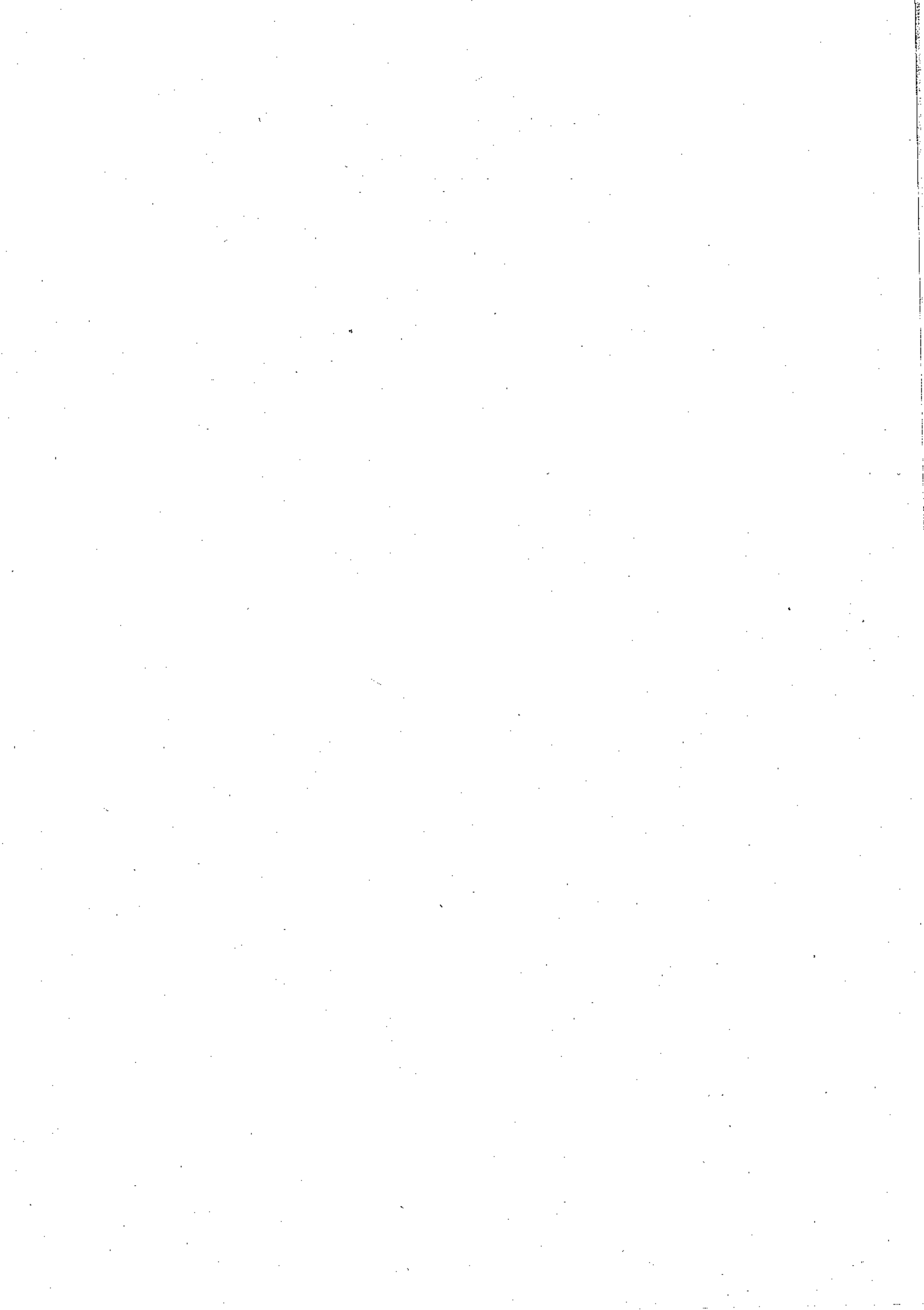
COPIL :

Natura 2000 Puigmal	Alain BOUSQUET
Natura 2000 Madres Coronat	Thierry BEGUE
Natura 2000 Capcir Carlit Campcardos	Philippe MAURISSE
Copil Vauban	Patrick LECROQ
Groupe d'animation programmation leader ATI FEDER	Michel GARCIA titulaire/Alain BOUSQUET Suppléant
Comité de pilotage Contrat Territorial PNRPC CCRC	Michel GARCIA Titulaire/ Alain BOUSQUET suppléant
Comité de pilotage Approche Territoriale Intégrée PNRPC CCCC CCPCat CCPCerd CCRC	Michel GARCIA titulaire/ Alain BOUSQUET suppléant

➔ **Validation des représentations du Parc** telles que présentées à l'unanimité du comité syndical

POUR INFORMATION : Mme la Présidente présente au comité syndical l'organisation des commissions et groupes de travail identifiant les élus référents pour validation du comité syndical.

COMMISSIONS	GROUPES DE TRAVAIL	ELUS REFERENTS
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	Urbanisme-habitat	Michel GARCIA
	Stratégie énergétique (partenariat SYDEEL, « vallées en transition », étude hydroélectricité...)	Agnès LANGEVINE, Martine ROLLAND
	Signalétique (SIL, RLP), paysage (Requalification paysagère, observatoire, chantiers participatifs)	Roger CIURANA
VIE LOCALE : animations et démarches citoyennes	Education à l'Environnement et au développement	Josette PUJOL
	Animations évènementiels (Palabres...)	Josette PUJOL
	Préservation et valorisation des patrimoines (partenariat Fondation du patrimoine, mémoire orale, Pays Art et Structuration des filières locales (marketing territorial, pierre sèche, PPAM, semences locales, filière panicole et	Jean-Louis JALLAT
		Georges ARMENGOL



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Agriculture (foncier, démarche PAC, PAT, prairies fleuries, pastorales, haies hautes)	Olivier GRAVAS
	Forêt (charte forestière, sylv'acces, PAFI...)	Martine ROLLAND
	Soutien aux projets économiques de proximité	Alain LUNEAU
TOURISME DURABLE	Pyrénées Logement Tourisme (PyLoT)	Alain BOUSQUET
	Démarche Valeurs « Parc » (séjours, évènements, réseaux touristiques et agricoles, accueil et boutique Maison du	Eliane JARYCKI
	Stations de montagne	Eliane JARYCKI, Hermeline MALHERBE
	Géotourisme	Georges ARMENGOL
	Train Jaune et Mobilités	Alain LUNEAU
	Gouvernance touristique locale (CRT, ADT, OTI, Offices de tourisme...)	Eliane JARYCKI, Hermeline MALHERBE
	Gestion des habitats et espèces (terrestres et aquatiques)	Jean-Luc BLAISE
GESTION DES RESSOURCES ET ESPACES NATURELS	Médiation autour de l'utilisation des ressources naturelles et de la gestion des espaces naturels (Plantes aromatiques)	Jean-Luc BLAISE
	Gestion de la ressource en eau (canaux, accès à l'eau des	Roger CIURANA
COOPERATION	Coopération transfrontalière- transnationale	Daniel ARMISEN
COMMUNICATION FINANCES	Communication (Communication institutionnelle et	Michel GARCIA
	MAPA-CAO	Vice-Présidents du Bureau
RESEAUX	FINANCES	Michel GARCIA, Georges ARMENGOL
	Relations avec les territoires voisins, outils de programmation territoriale (ATI, contrat territorial), villes portes	Michel Garcia

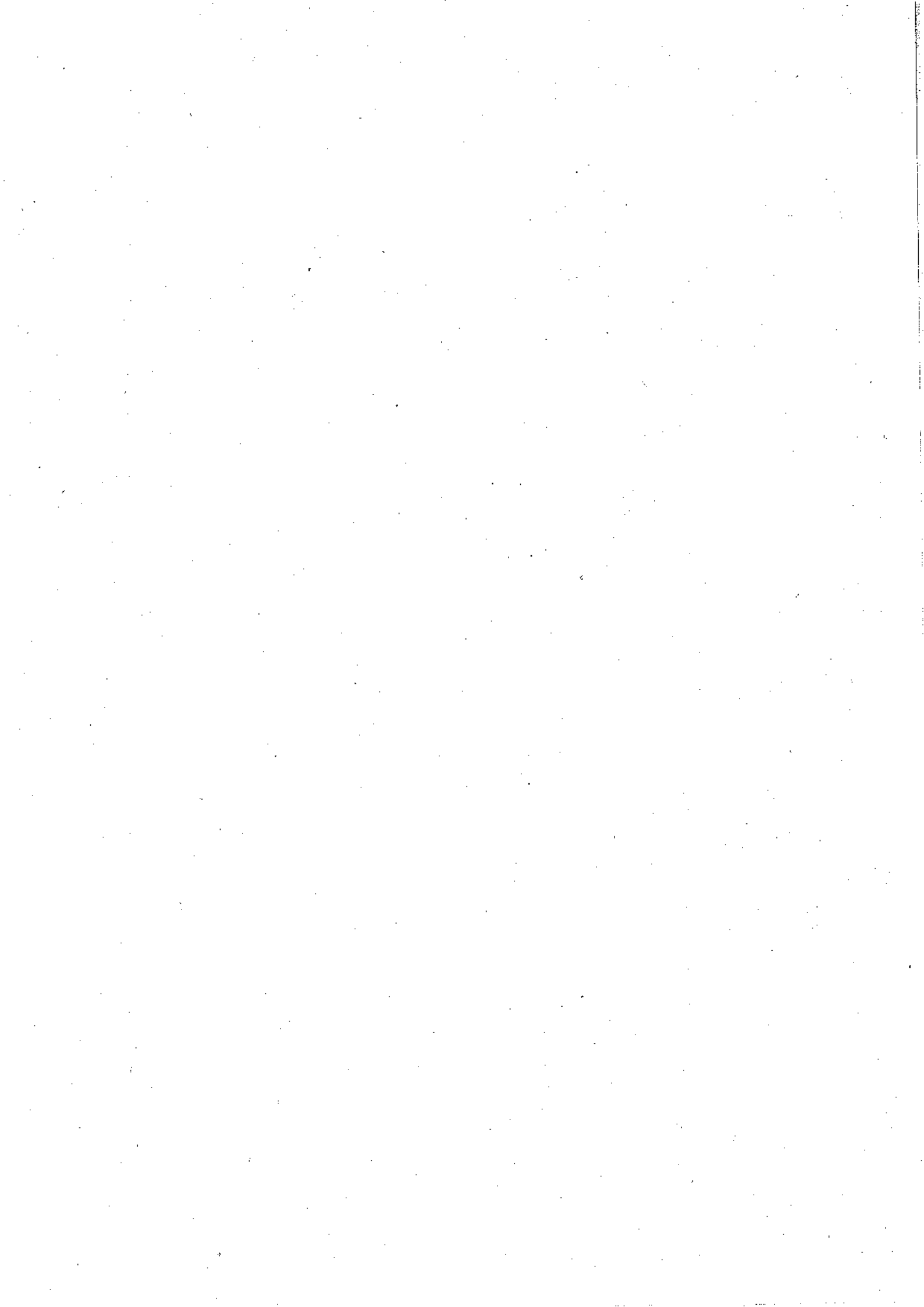
→ Validation des groupes de travail et élus référents du Parc telle que présentée à l'unanimité du comité syndical

B FINANCES

B-1 D/2020-66 Décision modificative n°1 du budget 2020

M. Michel GARCIA, 1^{er} vice-Président en charge des finances demande au comité syndical de procéder à une modification budgétaire de régularisation :

Dépenses de fonctionnement	Compte 673 « titres annulés » : +500€
	Compte 6184 « versements organismes de formation » : -500€
	+/-500€
Recettes de fonctionnement	Compte 773 « mandats annulés exercice antérieur » : +1000
	Compte 7588 « autres produits de gestion courante » : - 1000€



	+/-1000€
--	----------

Débat :

M. MONE, commune de Fontpédrouse souhaite s'abstenir ne sachant pas de quoi il s'agit

M. GARCIA et Mme CASASAYAS, Directrice expliquent :

- en dépenses de fonctionnement, il s'agit de permettre l'annulation de 4 titres de cotisations 2019 de (50€ / cotisation) « Marque Parc » car les intéressés ne bénéficient plus de la Marque

- en recettes de fonctionnement, il s'agit de permettre le remboursement du paiement à tort d'une prestation « légendes d'Ici » (histoire d'eau) de 858€.

Ce sont des virements aux arrondis supérieurs d'une ligne à l'autre du budget, en section de fonctionnement, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, pour permettre des régularisations comptables mineures demandées par la Trésorerie de Mont-Louis

→ Validation de la modification budgétaire à l'unanimité du comité syndical (M. MONE retire son abstention. Les explications figurent dans le compte-rendu)

C URBANISME

C-1 D/2020-67 Avis du PNR concernant le projet de centrale photovoltaïque à Olette

Michel GARCIA en charge de l'urbanisme donne lecture de la proposition d'avis au comité syndical sur le projet photovoltaïque à Olette suite à la demande préfectorale.

Débat :

M. BOUTET, commune de BOLQUERE ne comprend pas la phrase « afin de préserver..... ». Que veut- on dire ? Quel pouvoir le PNR aura ? Quelle garantie apporte cette clause par rapport à cette zone écologique sensible ? Pourrons-nous réellement protéger les habitats à chauves-souris ?

M. GARCIA indique que le Parc peut agir en maîtrisant le débroussaillage afin de préserver au mieux les habitats de chasse des chauves-souris.

M. BOUTET indique que le problème vient de l'installation au sol. Pourra-t-on limiter l'impact de ces installations au sol ?

M. CHAREYRE, commune de Taurinya, s'inquiète des risques incendies pour l'environnement.

M. MALHERBE indique qu'il convient d'être attentif pour laisser suffisamment d'habitat et donc de nourriture aux chauves-souris.

Le risque zéro n'existant pas, il faut par ailleurs permettre un minimum de débroussaillage tout en étant associé au projet. Ensuite viendra le moment de replanter. Il faut également, rappeler, d'une part, que le Syndicat mixte de gestion du PNR est propriétaire de parcelles impactées par ce débroussaillage et que, d'autre part, ce site est un ancien site industriel pollué, ce qui n'empêche pas sa protection au titre de la faune et de la flore.

M. BOUTET indique qu'il existe des techniques de dépollution par coupe du couvert végétal avec exportation Il s'interroge sur le devenir des sols et surtout sur leurs statuts : c'est une question importante en France et qui est trop peu abordée.



M. BLAISE précise que la végétation doit reprendre place avec un certain niveau d'entretien et qu'il y aura surtout des risques liés aux travaux eux-mêmes (ex : soudure sur place...). Cette obligation de débroussaillage s'impose à tous les propriétaires, juste le temps des travaux.

Mme MALHERBE rajoute que le Parc va demander à être associé à la définition du débroussaillage et des mesures d'entretien du site au titre de son droit de regard sur les parcelles qui lui appartiennent.

M. MANZANO, commune de SAUTO, rejoint les propos de M. BOUTET : à côté de la ripisylve, il y a un débroussaillage avec coupe à blanc sur 4 à 5 mètres, cela demandera aussi une vigilance. Il demande par ailleurs où en est le permis ?

M. BLAISE précise que le permis est en cours d'instruction.

Mme PEROY, commune d'Enveitg demande quelles sont les modalités de contrôle de la prise en compte des réserves du Parc ?

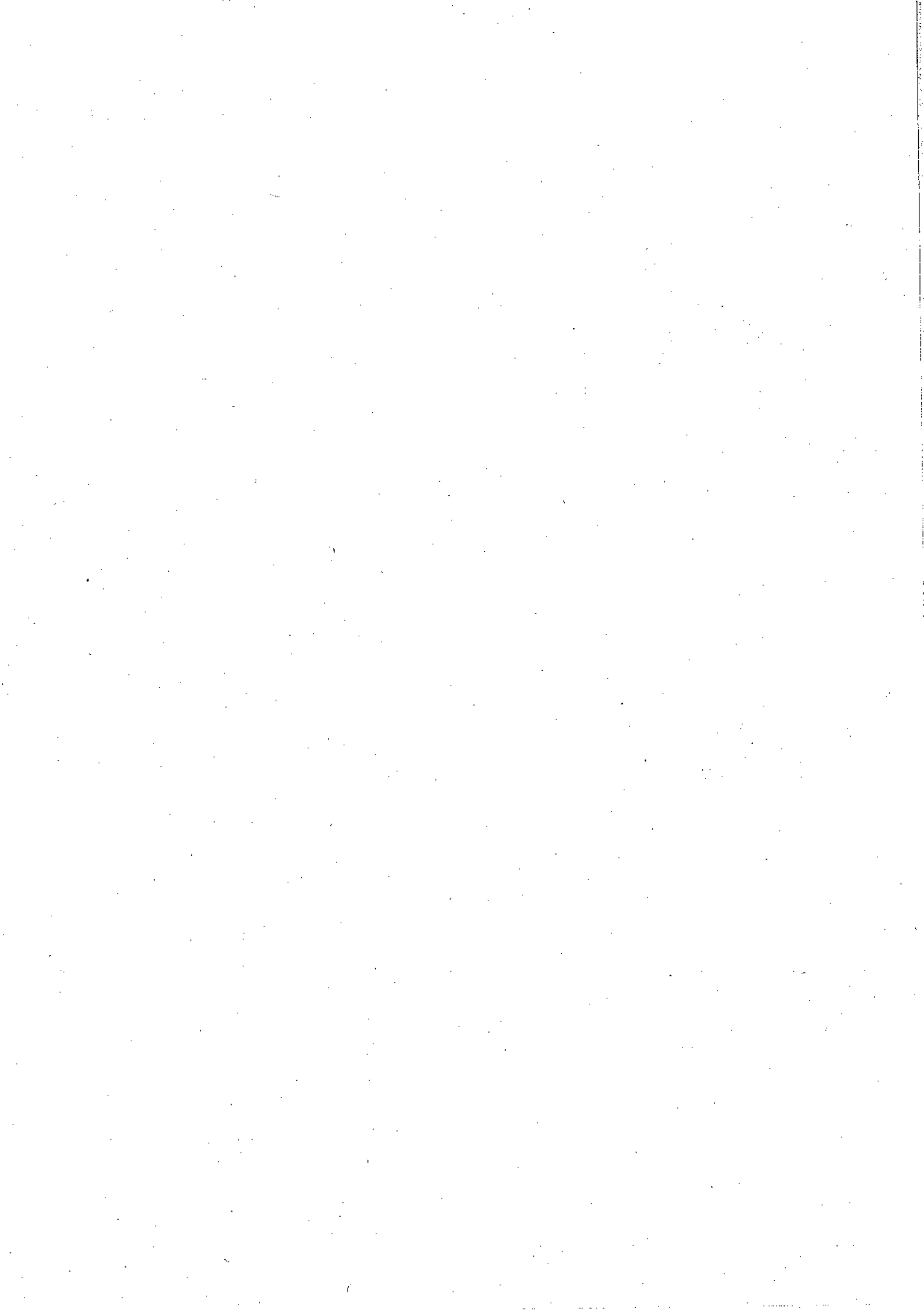
Mme CASASAYAS informé que le Parc émet un avis. L'ensemble des avis est ensuite collecté par la DDTM qui émettra son avis final sur le permis.

M. BLAISE précise que le dossier a été examiné par les services de l'Etat compétents qui doivent prendre toutes les mesures de contrôle des dispositions retenues dans l'avis final

Passage au vote :

2 Abstentions : M. BOUTET (commune de Bolquère) et M. CHAREYRE (commune de Taurinya)

→ Validation de l'avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur le site de La Bastide tel que proposé à la majorité du comité syndical



C-2 D/2020-68 Avis du PNR concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol à caractère innovant de Thémis à Targasonne

Michel GARCIA donnera lecture de la proposition d'avis au comité syndical sur le projet de centrale photovoltaïque au sol à caractère innovant de Thémis à Targasonne suite à la demande préfectorale.

Débat :

M. BOUTET indique qu'il aurait été utile d'avoir un plan de situation pour apprécier l'emprise du projet. Il s'agit d'une extension significative de 7 hectares. Il manque de visibilité par rapport aux indications fournies par les services du Parc.

M. GARCIA informe que le projet, dans l'emprise clôturée de Thémis, se situe au-dessus des panneaux existants. Cela prend toute la surface restante

M. BOUTET dit que par rapport à l'impact de la centrale de LLO, il est interrogatif sur la perception qu'auront les cerdans de ce projet bien que ce dernier ne concerne qu'une surface en complément de l'existant.

Mme PEROY demande s'il s'agit d'un projet innovant de recherche ou d'une installation de production

Mme ROLLAND précise que l'emprise du projet est de 5.5 hectares et non 7 et que le projet présente un volet expérimental « Recherche et Développement » (panneaux bifaces) et un volet production d'énergie par la société ENGIE pour assurer l'amortissement global qui se déroulera sur 20 ans au lieu de 30. Les 2/3 de la surface de Thémis sont voués à rester à l'état naturel. Le volet production d'énergie est en conformité avec la réglementation.

M. DE GERONA précise qu'il n'y a pas d'impact sur le cours d'eau, le rec del clot ne récupérant que la fonte des neiges. Le dossier sur ce point est très complet avec une analyse des impacts possibles sur toutes les espèces. Seule la pie grièche est impactée.

Mme ROLLAND confirme que des études complémentaires ont été demandées par le Parc et les services du Département et qu'ENGIE y a apporté réponse.

Mme PEROY précise que c'est la Pie Grièche méridionale qui nécessite une attention particulière car c'est une espèce menacée à protéger.

M. MONE demande la modification de la phrase « néanmoins....et rien n'indique que les franchissements existants ne pourront pas être utilisés en phase d'exploitation » qui ne veut rien dire. Il souhaite que l'on précise si les franchissements peuvent ou pas être utilisés.

M. GARCIA précisent que les franchissements seront utilisés quand la production est en phase d'exploitation

Mme ROLLAND conclut en indiquant que le poste de conversion doit être déplacé car il est sur le passage.

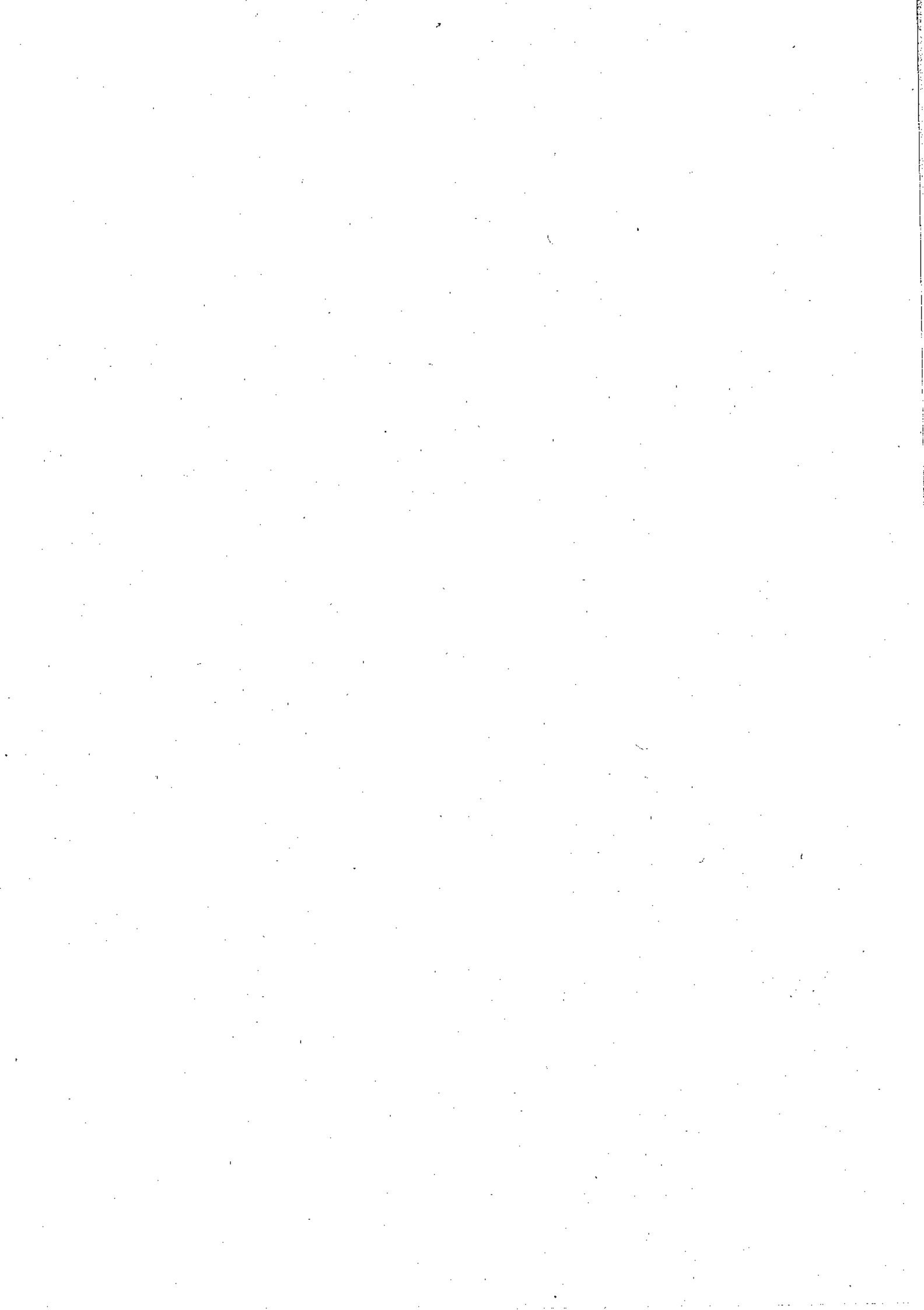
Mme MALHERBE fera corriger la phrase qui porte à confusion

Peut-être pouvons-nous remplacer par la phrase suivante : « Néanmoins, l'un des locaux (poste de conversion) est envisagé à proximité immédiate du cours d'eau avec un risque de franchissement répété de ce dernier en phase exploitation »

Passage au vote :

1 abstention de M. BOUTET (commune de Bolquère)

➔ **Validation de l'avis proposé sur le projet de centrale photovoltaïque sur le site de Thémis à la majorité du comité syndical**



C- APPEL A PROJETS- CONVENTIONS

D-1 D/2020-69 Candidature appel à projet atlas biodiversité communale

Mme la Présidente propose d'accompagner 4 communes dans le cadre de cet appel à projet. **Jean Luc Blaise en charge du groupe de travail gestion des espaces naturels et conciliation des usages** rappelle que l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche valorisant la biodiversité des territoires et sa prise en compte par les acteurs locaux grâce à l'acquisition et le partage de connaissances de cette biodiversité. Il constitue notamment un outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Les objectifs des ABC sont :

-Apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs notamment par une traduction possible de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme) ;

-Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants ;

-Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Il demande au comité syndical de valider le plan de financement de l'appel à projet 2020 d'atlas de la biodiversité communale des communes candidates : Font-Romeu, Les Angles, Matemale, Formiguères comme suit :

Le budget total est de 150 211.20€ prévoyant une prestation d'inventaire et de coordination la réalisation de sentiers d'interprétation, des animations dans les écoles avec les élus et les habitants

Ce budget sera réparti comme suit :

Subvention OFB : 120 168.96€

Dont subvention pour le Conservatoire des espaces naturels : 42333.7€

Dont subvention pour le PNR PC : 77835.20€

L'autofinancement est partagé par tous les partenaires :

Font Romeu : 6544.00€

Les Angles : 4271.33€

Matemale : 4271.33€

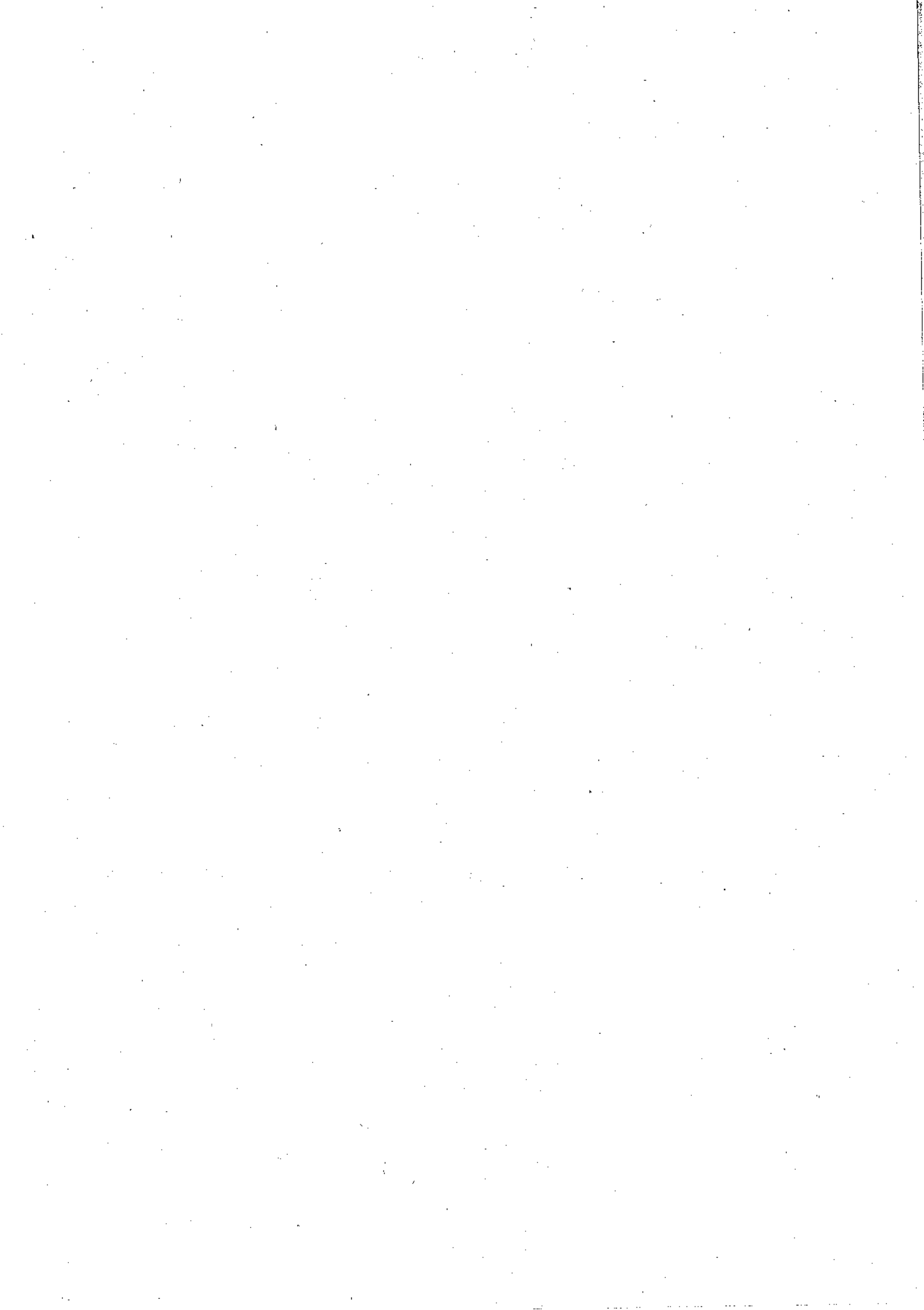
Formiguères : 4271.33€

Valorisation bénévolat du CEN : 7116.24€

PNR PC : 3467.20€

Débat :

M. BOUTET indique qu'il n'a pas eu connaissance de cet appel à projet pour Bolquère. Il demande si la commune pourra se positionner sur un exercice suivant.



Mme MALHERBE précise qu'il s'agit des 4 premières communes qui candidatent et qu'il sera possible de candidater l'année prochaine pour d'autres communes.

M. BLAISE précise qu'il y a beaucoup d'appels à projets en France. Si cela réussit, le Parc pourra reconduire l'expérience. Le Parc est en veille sur les nouveaux appels à projets.

Pour celui-ci, il convient de prévoir une convention de partenariat avec les communes intéressées qui apporteront leurs participations financières.

Passage au vote

- Validation de la candidature à l'appel à projet Atlas de biodiversité communale en soutien aux communes de Font Romeu, Matemale, Les Angles et Formiguères à l'unanimité du comité syndical

D-2 D/2020-70 Candidature appel à projet Life changement climatique

Mme la Directrice présente le projet et demande au comité syndical de valider le dossier de candidature à l'appel à projet life climatique (Implementing Protocols for a resilient Agriculture facing Climate Changes in occitania nature parks Territories) qui réunit quatre territoires d'Occitanie : l'Aubrac, le Haut-Languedoc, les Pyrénées Arlégéaises et les Pyrénées Catalanes.

Ce projet s'il est retenu débutera en octobre 2021 pour 5 ans. Il vise à accompagner 240 exploitations réparties sur les 4 PNR, dans des pratiques d'adaptation au changement climatique. L'objectif du programme est de proposer des mesures innovantes d'adaptation aux agriculteurs dans les filières suivantes : élevage, maraîchage, arboriculture et autres filières de diversification (céréales par exemple...)

Il permettra de travailler sur des solutions adaptées à une gestion économe de la ressource en eau, à préserver la ressource naturelle en herbe. Enfin, le partenariat fort engagé localement et à l'échelle de la Région avec toutes les structures agricoles engagera les partenaires vers une montée en compétence des techniciens afin d'être performants dans les solutions envisagées pour maintenir l'agriculture sur les territoires de Parc.

Ce projet a reçu des avis favorables de la Région car il répond aux ambitions des politiques qu'elle porte en faveur d'une agriculture de demain, et des Agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse

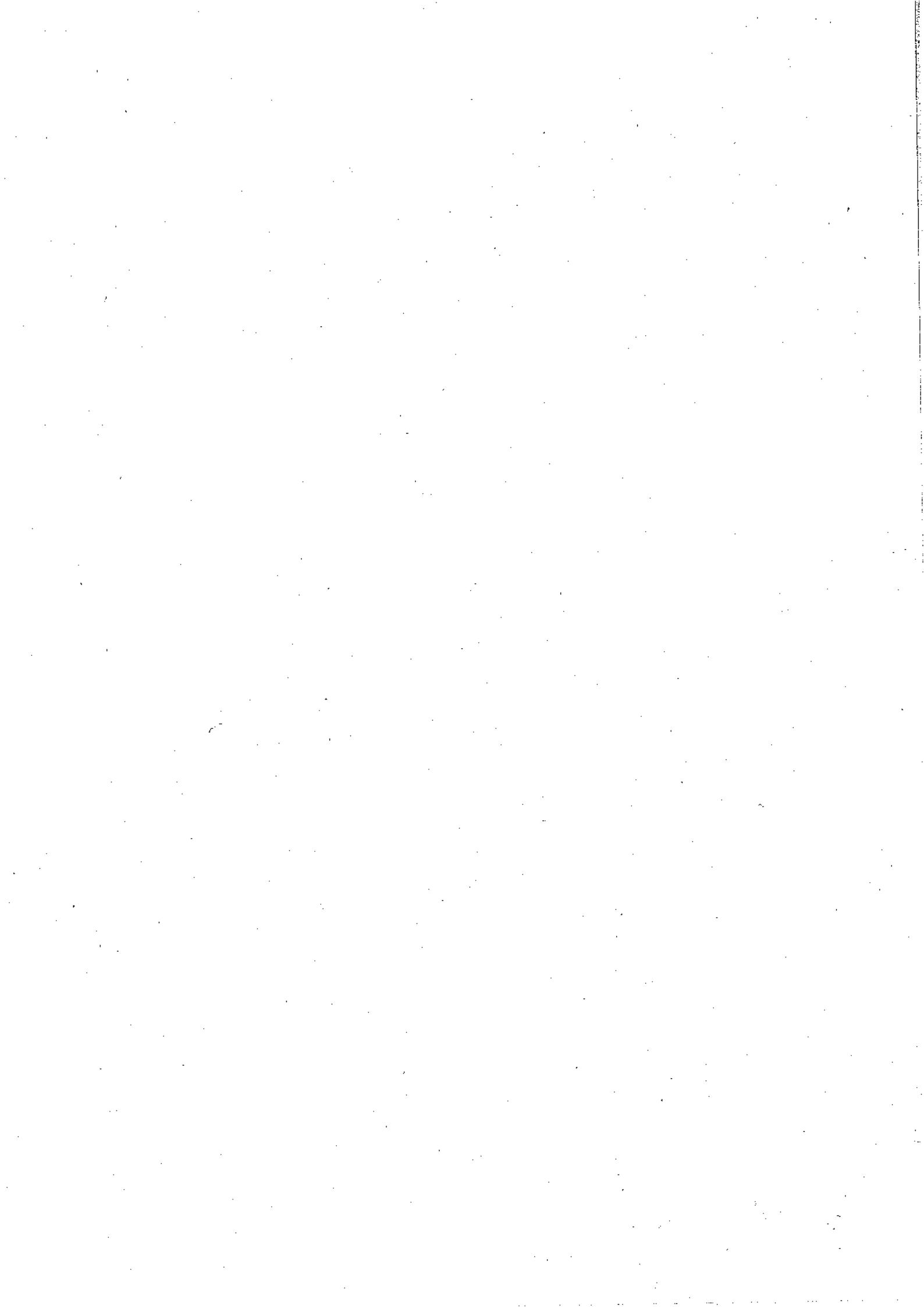
1/ OBJECTIF :

Le programme permet de tester, « grandeur nature » des solutions d'adaptation aux changements climatiques sur près de 240 exploitations pilotes. Sur la base des diagnostics initiaux de vulnérabilité qui seront réalisés et des bouquets de mesures d'adaptation qui pourraient être proposés sur chaque exploitation, 60 exploitations (ou unités de travail) par Parc seront sélectionnées pour intégrer le programme. Elles seront alors accompagnées techniquement et financièrement pour mettre en œuvre le bouquet de mesures les concernant.

L'échantillon d'exploitations devra être équilibré. Le projet se déroulera sur 5 ans, de 2021 à 2024

3/ BUDGET PNR PYRENEES CATALANES :

Dépenses sur 5 ans prévues : 412 394 €



Recettes attendues :

- Programme européen Life (55%): 226 817 €
- Région (20%) : 82 479 €
- Agence de l'eau (10%) :41 239 €
- ADEME (5%) :20 620 €

- Autofinancement 10% : 41 239€

Le Parc des Pyrénées catalanes projette de réaliser des actions par de l'achat de plans pour renouveler/diversifier les haies, de l'achat de plans pour l'adaptation de vergers (travail sur les variétés et sur les types de culture), des travaux sur les canaux d'irrigation

Débat :

M. BOUTET remarque que le projet est particulièrement cher et au-delà de son intérêt certain, il demande si des exploitations potentiellement intéressées ont été identifiées.

Mme CASASAYAS indique que oui, le travail a été entamé avec les techniciens agricoles avant de candidater. A ce jour une vingtaine d'exploitations, sur 60 à trouver, ont été identifiées, avec la particularité sur ce parc d'avoir des exploitations individuelles et collectives. Les groupements pastoraux pourront représenter ainsi des cumuls d'exploitations possibles à prendre en compte dans la démarche.

M. BOUTET soulève l'intérêt stratégique de ce sujet pour le territoire du Parc.

M. BLAISE précise que le Parc s'est déjà mobilisé sur cette thématique notamment dans le cadre du dossier POCTEFA GREEN.

Mme MALHERBE souligne la mobilisation de nos agriculteurs : on est le 1^{er} département passé en bio et/ou raisonnée. Notre agriculture est sensibilisée à ces questions avec l'idée d'une préservation de l'environnement très fortement portée par les instances agricoles.

→ Validation de la candidature au programme Life IMPACCT à l'unanimité du comité syndical

D-3 D/2020-71 Accompagnement d'une candidature POPSU (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines)

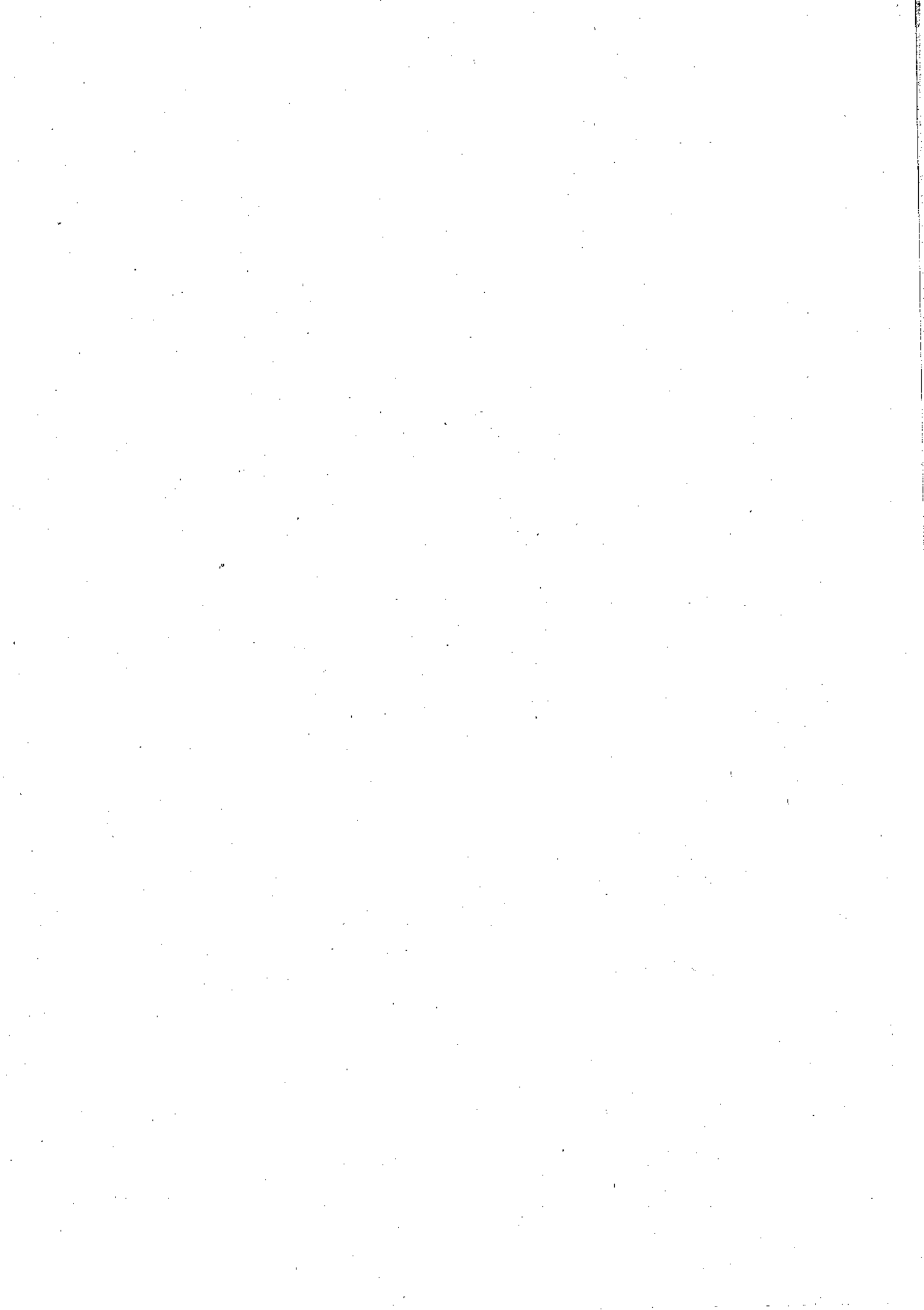
Mme la Directrice présente ce projet. Il s'agit de proposer au comité syndical de valider le PNR comme territoire de recherche d'écoles candidates à l'appel à candidature POPSU (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines).

Il s'agit de l'appel à projets de recherche-action du POPSU Territoires auprès des écoles universitaires

La Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles, les petites villes et les campagnes et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme POPSU Territoires poursuit trois objectifs complémentaires :

> Produire de la connaissance pour mieux ancrer les stratégies territoriales.



- > Concourir à la mise en place des conditions d'échanges entre élu-e-s, concepteur-rice-s et chercheur-euse-s et à la conciliation de l'action et de la recherche.
- > Développer une stratégie d'appropriation des travaux de recherche par les décideur-se-s en particulier et le grand public en général à travers des supports pédagogiques.

Intérêts de cet appel à projets

- : une visibilité nationale du territoire et l'appartenance à un réseau national.
- > l'enseignement supérieur et la recherche au service des territoires ruraux. Cette recherche-action pourra bénéficier de l'interdisciplinarité de l'expertise universitaire et capitaliser les analyses et connaissances des ateliers Hors-les-Murs et projets des trois écoles (urbanistes, architectes et agronomes) même si l'objet et les livrables ne seront pas les mêmes.
- > activation d'un réseau local multi-acteurs

Dans ce projet, il est demandé au PNR de devenir le lieu de recherche et de jouer un rôle de facilitateur pour :

Mettre à disposition des espaces de travail et de restitution/concertation pour les enseignants chercheurs,

- > Mobiliser des moyens humains (élus et techniciens et conseil scientifique) pour accompagner les enseignants chercheurs lors de leur présence sur site,
- > Contribuer à l'atelier en fournissant aux enseignants chercheurs les éléments de connaissance du territoire dont dispose les communes, EPCI, PNRPC, nécessaires à la réalisation de leur étude (photos anciennes, données sociaux-économiques, etc...),
- > Faciliter le repérage d'initiatives multi-acteurs et de projets innovants (initiative citoyenne, alimentaire, agricole, touristique...) et nous mettre en relation avec les personnes concernées,
- > Accompagner dans la communication notamment lors du séminaire de co-élaboration.

→ Le comité syndical valide à l'unanimité cet accompagnement de recherche afin de recevoir et accompagner ce projet si les écoles sont retenues.

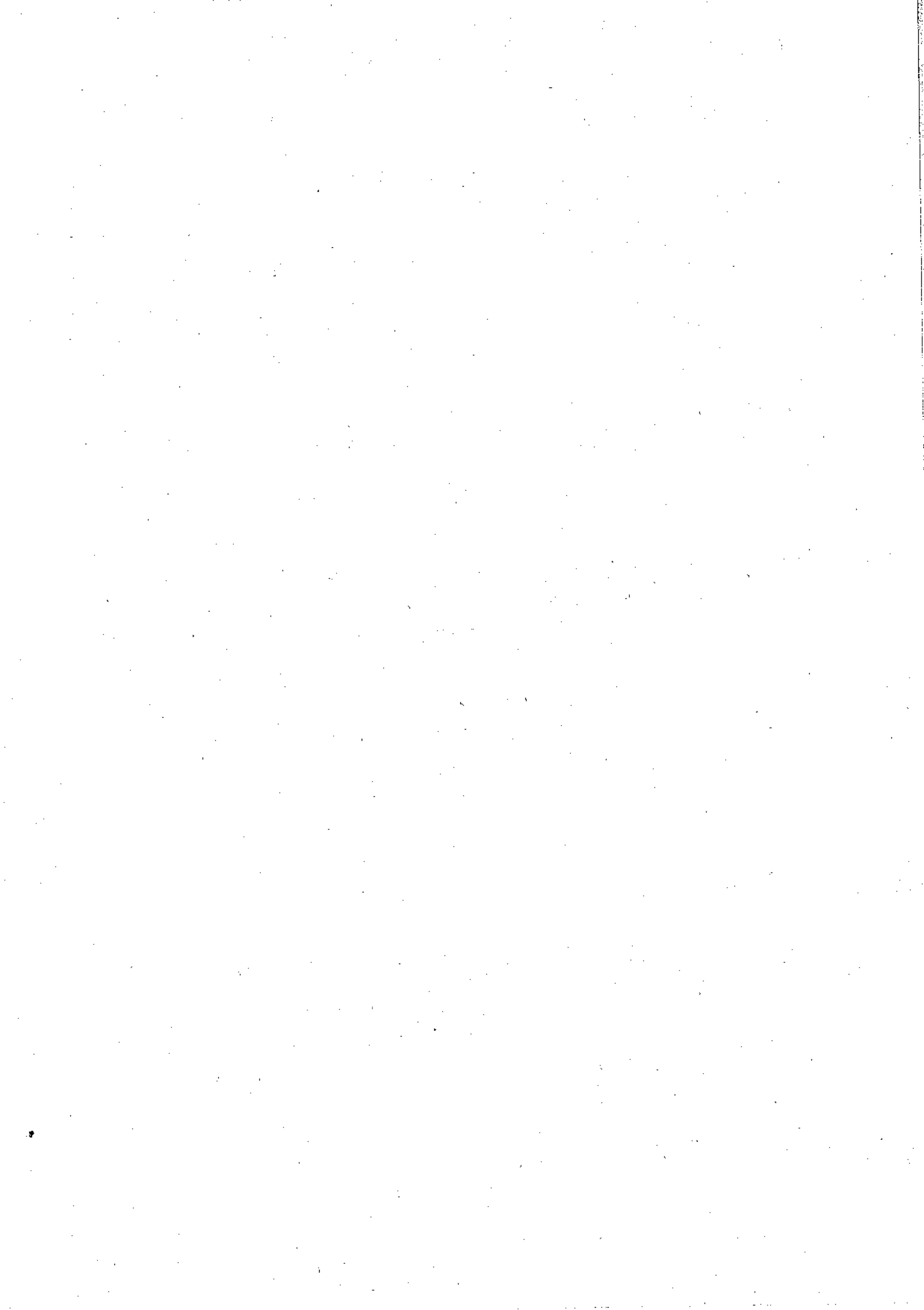
D-4 D/2020-72 Convention atelier hors les murs

ROGER CIURANA Vice-Président en charge de ce dossier pour la commune d'Osséja, présente le projet et rappelle les *objectifs de l'atelier* :

Le principe même des ateliers est bien celui de la « recherche-action » : se saisir d'une situation à la fois géographique, paysagère, urbaine, économique singulière et comprendre les dynamiques en place ou en projet. A partir de leurs propres démarches de diagnostic (ici, croisé entre dimensions urbaines et architecturales) les écoles proposeront de nouvelles stratégies ou attitudes possibles à mettre en débat dans le jeu d'acteurs locaux.

L'atelier proposé saura donc se saisir des attentes exprimées et des valeurs de projet en cours, tout en les croisant avec de nouvelles hypothèses et attitudes développées par ailleurs dans les universités partenaires et proposés par les étudiants.

Les écoles ont également vocation à se saisir d'une situation particulière comme prétexte à expérimentation et in fine, à réflexion prospective sur les enjeux de territoire (mutation, adaptation, transformation) pour le Parc et ses partenaires. C'est dans ce sens-là que l'atelier



« PNR des Pyrénées Catalanes » associant l'Université de Toulouse-Jean Jaurès et l'école d'Architecture de Nancy se positionne.

Une convention de partenariat est nécessaire pour fixer les modalités du partenariat, les engagements de chacune des parties, ainsi que les modalités de diffusion des travaux réalisés par les étudiants réunis dans le cadre de l'atelier de projet urbain, architectural et paysager. Elle fixera également les modalités financières de prise en charge des frais relatifs à ce projet qui s'élève à hauteur de 17 000€ et qu'il conviendra de répartir au prorata des frais entre les 2 écoles en fonction :

- de la provenance et du nombre de participants
- des frais sur place lors de la semaine d'immersion prévue
- et restitution à faire.

→ le comité syndical valide le projet et la Présidente est autorisée à signer la convention correspondante avec les 2 écoles afin de mener à bien le projet inscrit dans la programmation 2020-21.

D-5 D2020-73 Convention de projet tuteuré PNRPC-ENM Toulouse : concertation autour de la présence du loup sur le territoire

Jean Luc BLAISE présente au comité syndical, la convention de projet tuteuré à établir entre le PNR et l'ENM (Ecole Nationale de Météorologie) rattachée à l'INP (Institut National Polytechnique) de Toulouse. Ce projet portera sur l'étude et animation prospective associée au retour du loup au sein du PNR des Pyrénées Catalanes.

Il s'agira de participer aux défraiements des étudiants pour les dépenses suivantes : 3 déplacements du groupe d'étudiants sont nécessaires pour cette intervention. (1^{er} jour : pour prendre contact et échanger avec certains acteurs du territoire, le 2^e qui pourrait prendre la forme d'un atelier si ce type de méthode s'avère la plus adéquate et un 3^e pour la restitution des résultats).

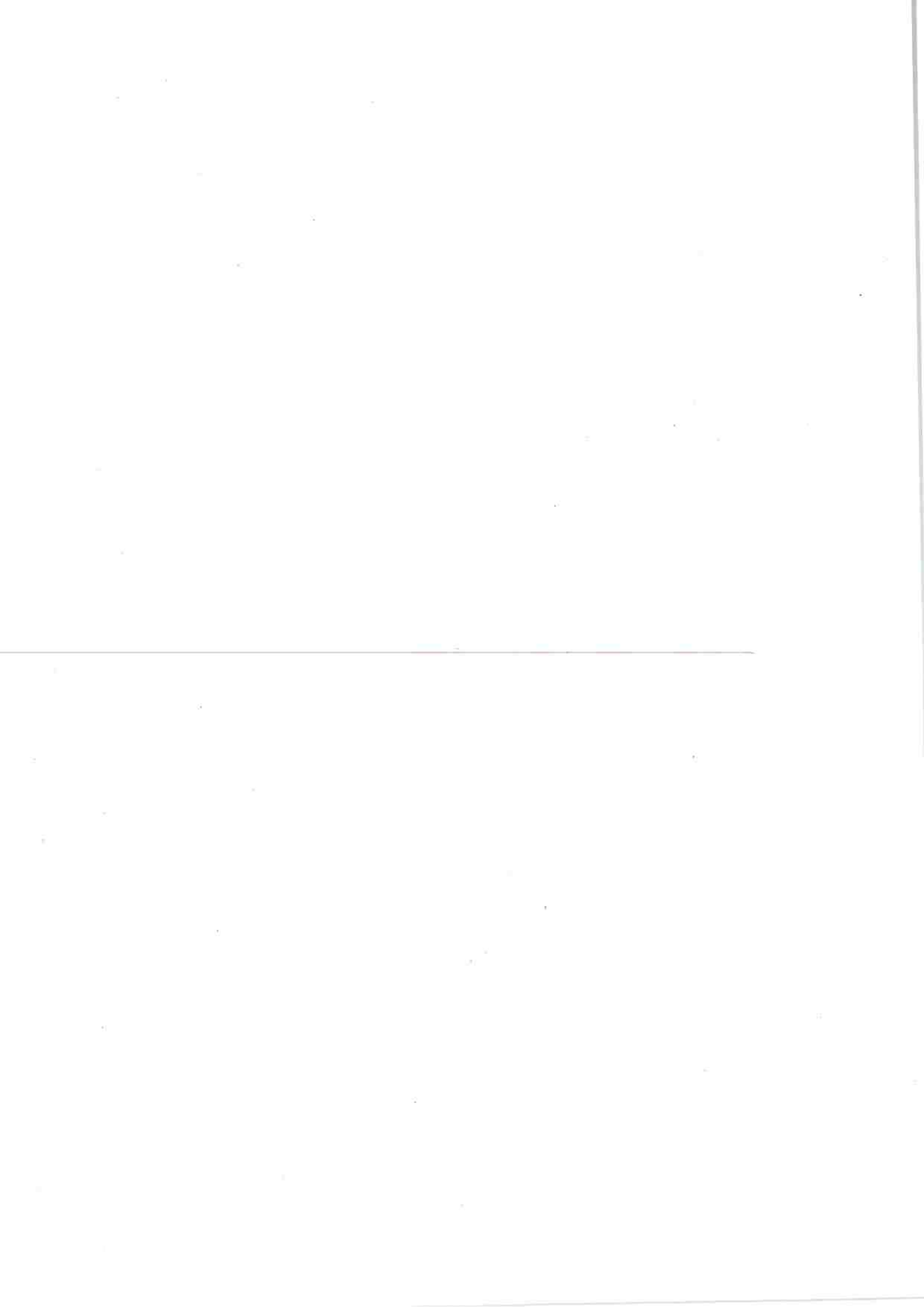
Le coût total de ces déplacements (repas, déplacement et nuitées comprises) se situe entre 1745€ et 2370€ pour 5 étudiants mobilisés,

Plusieurs types de rendus sont possibles et seront sélectionnés au regard de leur pertinence : atelier et rendu écrit, rapport et présentation orale, exposition etc.

Le territoire présente tous les critères pour un retour possible des loups. Il est intéressant de ce fait d'anticiper.

→ Le comité syndical valide à l'unanimité cette convention et le défraiement des étudiants

E QUESTIONS DIVERSES



Mme la Présidente demande s'il y a des questions de l'assemblée.
Pas de question

**RAPPEL MATINEE DU 7 NOVEMBRE 2020 A CORNEILLA DE CONFLENT : RENCONTRE AVEC LE PNR
et INSCRIPTION DANS LES GROUPES DE TRAVAIL**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 18h40.

La Présidente,
Hermeline MALHERBE



Le secrétaire de séance,
Michel GARCIA

